

5

Des actions transversales au service des ODD



5.1. Un plan d'actions partenarial

Les actions de cette troisième SWDD ont été définies de manière **participative**, dans le cadre du Partenariat wallon pour le développement durable.

Elles s'inscrivent dans un horizon à long terme, en vue de **soutenir ou mettre en capacité les acteurs** concernés à opérer des changements durables dans leurs pratiques. Il s'agit d'actions transversales visant à promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'une **approche systémique** de développement durable dans les activités des différentes catégories d'acteurs visées.

Afin d'articuler les actions de la Wallonie dans un contexte plus large et étant donné les interactions entre les niveaux de pouvoir, la 3e SWDD accorde une importance spécifique à la **cohérence verticale** de son intervention en matière de développement durable. Elle vise autant les échelons sous-régionaux, dont les leviers en matière de développement durable sont nombreux, que le rôle de la Wallonie dans la conception et la mise en œuvre de politiques à l'échelle supra-régionale.

Ces actions sont réparties en **six catégories** :



La **mise en œuvre de ces actions est également partenariale**, dans le sens où plusieurs membres du Partenariat wallon pour le développement durable se sont engagés dans l'opérationnalisation de celles-ci, en fonction de leurs activités et publics-cibles.

Chaque Ministre du Gouvernement wallon est responsable d'au moins une action et plusieurs actions sont co-portées par plusieurs Ministres.

Le tableau des actions donne l'aperçu global des actions de cette troisième SWDD et chaque action est ensuite présentée de manière plus détaillée sous forme de fiches spécifiques.

5.2. Vue d'ensemble des actions

Catégorie	N°	Action	Ministres PILOTE et partenaires	Partenaires
 ANTICIPER	1	Co-construire avec les acteurs wallons une vision de long terme (2050) de développement durable pour la Région	TELLIER, tous	Forum des jeunes et tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable
	2	Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux	TELLIER, Di Rupo, Henry, Borsus	Tous
	3	Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir	MORREALE, BORSUS, Tellier	FOREM, IFAPME, IEW, CWEHF, CSC, FGTE, UWE, Associations 21
 METTRE EN CONFÉRENCE	4	Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable	TELLIER, Di Rupo	Collège des fonctionnaires généraux dirigeants
	5	Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux	DE BUE, COLLIGNON, tous	Collège des fonctionnaires généraux dirigeants
	6	Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational	TELLIER, Di Rupo, Collignon	SPW IAS, APW, UVCW
 PARTICIPER	7	Promouvoir des dispositifs de participation citoyenne	TELLIER, Henry, Collignon	A21, IEW, RWLP, ARES, UWE, CWEHF
	8	Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics	TELLIER, Borsus, De Bue, Morreale, Collignon	UVCW, UWE, FOREM, A21, ARES, EFDD, RWLP, IFAPME
	9	Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable	TELLIER, Di Rupo, Borsus	Forum des jeunes, EFDD, ARES, Associations 21, IFAPME
 FORMER ET SENSIBILISER	10	Poursuivre le dispositif d'accompagnement "vers des organisations durables"	TELLIER	
	11	Alimenter un site web régional fédérateur structuré autour des ODD	TELLIER	Tous
	12	Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble	TELLIER	
 FINANCER	13	Mise en place de critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales	BORSUS	SPW Economie Emploi Recherche
	14	Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD	DOLIMONT, TELLIER	
	15	Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable	DOLIMONT, Tellier	
 MESURER	16	Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD (cibles et indicateurs) et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique	TELLIER, Di Rupo	Tous

Action 1 - Co-construire avec les acteurs wallons une vision de long terme (2050) de développement durable pour la Région



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Tous
Partenaires Forum des jeunes et tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable

Description du contexte

En vertu du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013, modifié le 30 avril 2019, chaque stratégie doit comprendre entre autres une vision à long terme pour contribuer au développement durable (Art. 5 1^{er} du décret). Le contenu de la vision de la 2^{ème} stratégie s'appuyait sur les engagements pris au niveau wallon, ainsi que sur les engagements en matière de développement durable pris au niveau national, de l'Union européenne et des Nations Unies depuis 1992.

Comme indiqué dans la deuxième stratégie, cette vision n'a pas fait l'objet d'un exercice de prospective basé sur la construction de différents scénarios. Elle n'a pas fait non plus l'objet d'une co-construction avec les acteurs et actrices wallon.ne.s. Néanmoins elle a le mérite de proposer une image de ce que serait la Wallonie si les 17 objectifs de développement durable étaient atteints en 2050.

Partir de cette vision et la proposer comme base de discussion aux acteurs et actrices de la société wallonne, citoyens et citoyennes inclus, remplacerait une refonte systématique de la vision à chaque nouvelle stratégie par une élaboration de plus en plus riche de celle-ci au fil des stratégies de développement durable.

Par ailleurs, travailler à l'élaboration de cette vision de manière participative permettrait de répondre aux besoins de récit, souvent exprimé par les acteurs scientifiques mais aussi les acteurs et actrices de la société, dont a besoin la société pour se projeter dans l'avenir. Cette vision pourrait être perçue comme un récit fédérant les acteurs autour de la transition vers un développement durable.

Description de l'action

L'objectif est de co-construire au travers d'un processus participatif itératif une vision de développement durable pour la Wallonie. La « prospective du quotidien » sera privilégiée sur la prospective technique en ce qu'elle permet d'incarner davantage la vision prospective, de lutter contre le sentiment d'impuissance, de construire des propositions plus concrètes et peut-être de provoquer la transformation réelle des activités humaines (La 27^{ème} Région, Design des politiques publiques, 2010, p56.).

Par souci de cohérence, la vision sera élaborée au départ des éléments de vision contenus dans la deuxième Stratégie wallonne de développement durable (2016), dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR 2019-2024), dans le Contrat d'administration (2020-2025), dans le Plan de Relance de la Wallonie (2021) et issus du panel citoyen climat qui a été organisé en perspective du futur PACE 2030.

Nous envisageons les étapes suivantes :

- Etape 1 : partir des éléments de vision contenus dans les documents stratégiques susmentionnés ;
- Etape 2 : Passage en comité de pilotage pour valider ces éléments de vision
- Etape 3 : demander à des jeunes de 16 à 30 ans de profils différenciés, mobilisés par le Forum des jeunes, de se l'approprier, de l'adapter pour tenir compte de leurs préoccupations et d'en développer une représentation sous forme de théâtre-action qui permettrait d'avoir une représentation plus sensible et aussi plus compréhensible ;
- Etape 4 : Présenter cette vision augmentée aux membres du Partenariat wallon pour le développement durable et organiser en dialogue entre les jeunes et les membres du Partenariat ;
- Etape 5 : adapter la vision augmentée suite à ce dialogue ;
- Etape 6 : Traduire la vision augmentée sous différents formats créatifs à définir (pièce de théâtre, vidéo, podcast, bande dessinée, publications numériques, maquettes, fresques, etc.) et la présenter à des acteurs et actrices de la société wallonne et à des citoyen.nes ;
- Etape 7 : donner la possibilité à ces acteurs et actrices et citoyen.nes d'enrichir la vision augmentée via une plateforme de débat numérique (en option) ;
- Etape 8 : analyser et synthétiser ces contributions dans un rapport présentant une vision augmentée de l'avenir souhaité pour la Wallonie en 2050 (en option).

Action 2 - Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Elio Di Rupo, Philippe Henry, Willy Borsus
Partenaires Tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable

Description du contexte

Cette action s'inscrit dans la lignée du Congrès sur la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux. Cette initiative lancée en 2021 avait pour objectif d'établir un diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie face aux risques environnementaux, d'élaborer une vision d'une Wallonie résiliente face à ces risques et d'aboutir à des recommandations en termes d'outils de gouvernance et de monitoring, pour mieux anticiper et gérer ces risques.

Des notes de synthèse et une série de recommandations ont pu voir le jour grâce aux processus participatifs multi-acteurs mis en place depuis le mois de septembre 2021. Ces recommandations font l'objet d'un phasage dans leur mise en œuvre, au regard de leur degré de faisabilité et d'urgence.

L'action porte sur la mise en œuvre de plusieurs de ces recommandations.

Description de l'action

Cette action comprend trois volets:

- **Volet 1 – dialogue et partage de pratiques**

En partenariat avec plusieurs acteurs publics, privés et associatifs, l'évènement « Printemps résilient » a été organisé le 17 juin 2022 afin de poursuivre les échanges du Congrès et de montrer des pratiques de terrain qui s'inscrivent dans la résilience du territoire face à différents types de risques environnementaux.

- **Volet 2 – veille, prospective, coordination et diffusion des connaissances**

Les recommandations du Congrès visent la mise en place d'un dispositif de veille, de prospective et de coordination et diffusion des données wallonnes relatives aux risques environnementaux et à la gestion de crise, dans le but, notamment, de maintenir à jour une cartographie des principales vulnérabilités wallonnes, de diffuser cette information vers les différents publics-cibles et d'améliorer l'anticipation et la prise de décision en cas de crise.

- **Volet 3 – soutien aux pratiques résilientes et sensibilisation auprès des citoyen.ne.s**

Afin de promouvoir des pratiques résilientes et de sensibiliser les citoyen.ne.s à ces questions, un appel à projets est lancé, à destination des asbl, visant à soutenir des projets de résilience face aux risques environnementaux et de sensibilisation à la résilience et à la vulnérabilité en Wallonie.

Action 3 - Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir



Ministre pilote Christie Morreale, Willy Borsus
Ministres partenaires Céline Tellier
Partenaires Forem, IFAPME, IEW, CWEHF, CSC, FGTB, UWE, Associations 21

Description du contexte

Si le développement économique de la Wallonie est vital pour son avenir, la création d'emplois est une clé de voute de son redéploiement. Conscient que l'emploi est un levier important pour combattre la pauvreté et permettre la contribution de tous les talents, le Gouvernement soutient résolument l'insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande afin de continuer à améliorer le taux d'emploi et à réduire le taux de chômage wallon. L'objectif du Gouvernement wallon est ambitieux en termes d'emploi : augmenter le taux d'emploi de 5 points de pourcentage d'ici 2025, soit de 63,7% à 68,7%, en ayant l'objectif du plein emploi (75%) pour 2030.

Des efforts importants sont déjà menés dans la perspective d'une stratégie de plein emploi : réforme des aides à l'emploi, soutien à l'autocréation d'emploi, dispositif d'orientation tout au long de la vie, formation en milieu de travail, lutte contre les pénuries de main d'œuvre, certification des compétences, optimisation des parcours d'insertion, formation en langues et au numérique. Mais le contenu de nombreux métiers est amené à évoluer – parfois radicalement – ce qui représente un défi important en termes d'adéquation des compétences disponibles avec les compétences requises par le marché. Des efforts spécifiques doivent être menés afin de propulser des métiers permettant de favoriser la transition vers un modèle de développement économique régional plus durable et de développer les métiers tout au long de certaines chaînes de valeur prioritaires au regard des Objectifs de développement durable.

Par ailleurs, sachant que certains métiers sont très stéréotypés, la dimension de genre doit faire l'objet d'une attention particulière tant en termes de formation que d'amélioration de la mixité dans ces métiers⁵.

Description de l'action

Cette action comprend deux volets:

- **Volet 1 – promouvoir les métiers facilitant le passage d'un modèle de développement économique à un autre**

Il s'agit de mettre en lumière et d'encourager le déploiement des métiers tels que : change manager, facilitateur-trice en économie circulaire, conseiller-ère en environnement, chargé-e de plaidoyer environnemental, agent-e d'éducation permanente, facilitateur-trice en prévention des inégalités, conseiller-ère transition juste (en entreprise, au niveau sectoriel...).

Dans une perspective de transition juste, les métiers mis en avant dans le Plan de sortie de la pauvreté seront également pris en compte.

- **Volet 2 – soutenir la formation et l'accès aux métiers dans certaines chaînes de valeur contribuant directement à un ou plusieurs ODD.**

Le Forem (et plus particulièrement son service de veille, d'analyse et de prospective du marché de l'emploi) réalise depuis quelques années des travaux prospectifs afin d'identifier l'évolution des métiers. Depuis 2021, ces analyses abordent l'anticipation sous l'angle des chaînes de valeurs, c'est-à-dire les interconnexions d'activités clés dans un secteur particulier. Sont déjà réalisées ou en cours, des analyses au niveau de la chaîne de valeur de la construction, de l'agro-alimentaire et du génie mécanique. D'autres chaînes de valeur suivront.

Ces études visent à identifier, au sein de chaque chaîne de valeur, les grands facteurs d'évolution susceptibles d'affecter l'activité, les métiers appelés à se transformer (ou à voir le jour) et les compétences attendues à l'avenir. Ces travaux à valoriser sont en phase avec les différentes stratégies wallonnes en faveur de l'économie circulaire (Circular Wallonia), de l'innovation (Stratégie de spécialisation intelligente S3) et de la relance (plan de relance), du numérique (Digital Wallonia) et de l'intégration du 'Gender mainstreaming' (plan genre).

⁵ Dans le plan genre, diverses mesures visent également à promouvoir les métiers d'avenir sous un angle de genre :

- Mesure n°29 : renforcer la mixité des représentations dans tous les secteurs professionnels et métiers d'avenir ;
- Mesure n°32 : réviser la réglementation des aides à la formation octroyées par la Région wallonne afin d'augmenter la représentation des travailleuses dans les formations continues.

Action 4 - Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Elio Di Rupo
Partenaires Collège des fonctionnaires généraux dirigeants

Description du contexte

La Wallonie, comme de nombreuses entités, disposent de nombreux plans et stratégies qui permettent de structurer et planifier les politiques menées. Pour avoir une vision d'ensemble de ces plans et stratégies, un inventaire est effectué par le pôle stratégie du Secrétariat général du SPW et actualisé de manière régulière depuis 2020.

Cet inventaire reprend l'intitulé de l'instrument, le Ministre compétent, l'entité pilote, la thématique visée, sa date d'adoption et échéance, son état d'avancement et d'autres informations légales et administratives.

Cet inventaire fait état de l'existence de plus d'une centaine de plans et stratégies (actualisation 2022).

Une analyse de ces plans au regard des ODD avait été effectuée fin 2020 avant de lancer l'étude visant à établir des cibles chiffrées relatives aux ODD pour la Wallonie (cf chapitre 3)

Description de l'action

Cartographier les stratégies et plans wallons doit offrir une lisibilité accrue des politiques wallonnes, aux yeux du top management de l'administration wallonne, des coordinateurs des plans mais aussi des responsables politiques à l'initiative de ces plans. C'est également une information qui doit être accessible aux acteurs et actrices et citoyen.ne.s wallon.ne.s. A l'heure actuelle, l'information à ce sujet mise à disposition sur le portail Wallonie.be est incomplète.

L'action vise à présenter le portefeuille de stratégies et plans, à montrer les liens entre eux, au regard des différentes thématiques visées, et à mettre en lumière leur contribution aux ODD. A cet égard, le suivi régulier des plans pilotés par la Wallonie permettra de contribuer aux rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD en Wallonie. Les tendances constatées dans ces rapports, au moyen des indicateurs de suivi des ODD, pourront être interrogées au regard des stratégies et plans existants. Cette action est donc liée à l'action 16.

De manière stratégique, cet exercice de cartographie permettra :

- en amont de l'adoption d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau plan, de s'interroger de façon mieux documentée sur sa pertinence et sa plus-value au regard de la « galaxie » des plans préexistants en Wallonie ;
- dans la phase de design d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau plan, de veiller à une cohérence accrue de celui-ci avec les politiques wallonnes, dans une optique de développement durable. En effet, en situant mieux le projet de nouvelle stratégie ou de nouveau plan, grâce à la cartographie, vis-à-vis des autres stratégies et plans et des ODD auxquels ces derniers contribuent, cela permet de mieux articuler les initiatives entre elles.

Il est envisagé de communiquer cette cartographie des plans, mise à jour de manière dynamique, via le portail web Développement durable du SPW (cf. action 11) mais aussi via le portail Wallonie.be.

Action 5 - Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux



Ministre pilote Valérie De Bue, Christophe Collignon
Ministres partenaires Tous
Partenaires Collège des fonctionnaires généraux dirigeants, UVCW, APW

Description du contexte

La Déclaration de politique régionale est claire sur l'importance de l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de développement durable, tant dans les missions menées que dans le fonctionnement interne. Elle annonce plus précisément que « *La transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature.* »

Les organisations pionnières en matière de contribution aux ODD se sont déjà mobilisées, par exemple en se portant spontanément candidates pour un accompagnement en la matière (cf. action 10).

Pour mobiliser les autres organisations, il apparaît utile d'activer un levier supplémentaire comprenant un engagement formel vis-à-vis de l'autorité de tutelle.

En ce sens, les contrats d'administration ou de gestion, documents qui guident l'action du SPW et des 19 UAP (comportant une vision et des objectifs stratégiques et opérationnels), issus des accords conclus entre le Gouvernement wallon et les entités de l'administration wallonne constituent un levier privilégié pour ancrer cette pratique au niveau des organisations publiques régionales. Au niveau des pouvoirs locaux, le point d'ancrage est le programme stratégique transversal, un document stratégique qui aide les communes ou les provinces à mieux programmer leurs politiques en développant une culture de la planification et de l'évaluation et qui doit être établi pour chaque législature.

A titre d'illustration dans son 2ème Contrat d'administration 2020-2025 co-signé le 18 novembre 2021 par le Comité stratégique du SPW et le Gouvernement wallon, il est fait explicitement référence à une contribution de l'administration régionale aux ODD⁶.

Description de l'action

L'action consiste à inciter les UAP et les pouvoirs locaux à inscrire les ODD comme cadre stratégique de leurs contrats de gestion et programmes stratégiques transversaux. Cela passera par de la sensibilisation de chaque organisation par sa ou son Ministre de tutelle mais aussi par des formations des fonctionnaires en charge de rédiger ces documents.

L'action 8 relative à la formation des acteurs viendra renforcer les compétences requises pour faciliter cette intégration systématique des ODD, y compris pour les fonctionnaires régionaux et locaux. En effet, l'analyse de la manière dont l'organisation peut contribuer aux ODD, via ses différentes missions, et l'intégration de ces objectifs dans les documents structurants que constituent les contrats d'administration et de gestion ou les programmes stratégiques transversaux nécessitent des connaissances et outils de base pour se faire.

⁶ Sous l'objectif transversal « Organisation externe – Développer le rôle du SPW au sein d'un écosystème coopératif, en phase avec les engagements internationaux », un objectif opérationnel est dédié à 'faciliter la transition wallonne vers les Objectifs de développement durable' (OO3).

Action 6 - Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Elio Di Rupo, Christophe Collignon
Partenaires SPW IAS, APW, UVCW

Description du contexte

L'engagement concernant l'atteinte des objectifs du Programme 2030 des Nations unies a été pris par la Belgique. Les différents niveaux de pouvoir de notre pays sont donc tous concernés et doivent réaliser le programme ensemble. La Belgique doit aussi démontrer au niveau international qu'elle suit la réalisation des ODD.

Dans sa note de politique internationale (adoptée en octobre 2021), la Wallonie entend se positionner comme un acteur à part entière du multilatéralisme et cite le Programme 2030 comme l'outil permettant d'adopter une « approche globale, systémique et nécessairement mondiale » face aux crises qui s'accroissent.

Dans le rapport de la Cour des Comptes relatif à la mise en œuvre, le suivi et le rapportage des ODD par les pouvoirs publics belges, publié en juillet 2020, une recommandation se focalise sur une meilleure coordination au niveau belge, à travers principalement la reprise des travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD) (cf. infra).

Description de l'action

Cette action vise à positionner la Wallonie comme un acteur à part entière des politiques en matière de développement durable, à différents niveaux de pouvoir, dans un objectif d'échange, de contribution, et de mise en cohérence entre les initiatives publiques.

- **Volet 1 - niveau national : participation de la Wallonie aux travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD) et de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD)**

La CIMDD est l'organe politique de coordination nationale qui doit permettre à la Belgique de respecter ses engagements internationaux dans le cadre du Programme 2030. C'est également au sein de cette instance que le suivi de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) doit se préciser ou encore que le rapportage de la Belgique sur les ODD doit se coordonner, tel que développé dans l'action 16.

La CIDD quant à elle coordonne la politique fédérale en matière de développement durable entre les administrations. La Wallonie contribue activement à plusieurs groupes de travail, tel que celui sur les marchés publics durables ou encore celui sur la responsabilité sociétale. C'est au sein de ce dernier qu'est par exemple piloté le Plan d'action national 'entreprises et droits humains'.

- **Volet 2 - niveau supra-national : participation de la Wallonie aux travaux européens et internationaux relatifs au développement durable**

Chaque filière, par exemple au niveau environnemental ou de l'énergie, est organisée pour participer aux concertations au niveau européen ou multilatéral.

En ce qui concerne le développement durable dans sa transversalité, la Wallonie suit les concertations au niveau du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, ce Forum assurant le leadership politique au niveau mondial en matière de développement durable. La note de politique internationale souligne l'importance pour la Région d'être présente à ce Forum. La Wallonie contribue également aux examens nationaux volontaires présentés par la Belgique dans cette enceinte (cf. action 16).

La Région participe également aux débats dans d'autres instances internationales (OCDE, Organisation internationale de la Francophonie) ou européennes (groupe de travail du Conseil de l'Union européenne relatif à l'Agenda 2030). De plus, le réseau d'échange européen en matière de développement durable (ESDN), rassemblant des membres d'administrations en charge de cette matière et d'autres experts du secteur public, permet aux administrations de s'inspirer mutuellement.

Par ailleurs, en support à cette mission, le SPW (Direction du Développement durable au sein du Secrétariat général) anime une plateforme d'échange en matière de développement durable entre experts wallons de différentes thématiques et impliqués au niveau international.

- **Volet 3 - niveau infra-régional : organiser des échanges entre la Région et les pouvoirs locaux pour conjuguer les efforts en matière de développement durable**

Les représentants des pouvoirs locaux sont présents au sein du Partenariat wallon pour le développement durable. Ceci dit, la concertation mériterait d'être institutionnalisée spécifiquement entre les administrations régionales en charge des pouvoirs locaux et du développement durable d'une part et les représentants des pouvoirs locaux d'autre part. Celle-ci accompagnerait notamment la bonne mise en place de l'action 5 avec l'intégration des ODD dans les programmes stratégiques transversaux.

Action 7 - Promouvoir des dispositifs de participation citoyenne



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Philippe Henry, Christophe Collignon
Partenaires A21, IEW, RWLP, ARES, UWE, CWEHF

Description du contexte

Chaque crise, chaque période de mutation, nous rappelle avec force que dans un environnement VUCA (volatil, incertain, complexe et ambigu), les institutions ont besoin de recourir à l'intelligence collective pour pouvoir relever rapidement de nombreux défis.

Le SPW commence à mettre en place de plus en plus de dispositifs visant à faire participer des citoyen.nes à l'élaboration de politiques publiques, tels que :

- Les Parlements Jeunesse du développement durable organisés chaque année de 2016 à 2019 ;
- La plateforme de consultation numérique Get up Wallonia ! ouverte en 2020 ;
- Le Panel Citoyen Climat en 2021.

La déclaration de politique régionale indique que « *pour faire face à la crise démocratique, la Wallonie veillera à mettre les citoyen.nes au cœur de l'ensemble des processus de décision, tant au niveau régional que local* » et que « *le Gouvernement prendra également plusieurs mesures d'accompagnement transversal en faveur de cette dynamique participative, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles* » (Gouvernement wallon, Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, p98).

L'OCDE rappelle de son côté que « *en prônant des principes de redevabilité, de participation et de transparence, les stratégies et pratiques liées au gouvernement ouvert peuvent orienter la teneur de la mise en œuvre des ODD (en contribuant directement à l'accomplissement des objectifs) et le processus par lequel les pays poursuivent les ODD tout au long du cycle des politiques publiques (c'est-à-dire pendant leur conception, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation). Le fait d'associer étroitement les citoyen.nes, les organisations de la société civile et le secteur privé au cycle des politiques publiques permet de veiller à ce que leurs besoins soient compris et pris en compte, pour une plus grande satisfaction des usagers.* » (OCDE, Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives, 2017, p264).

Description de l'action

Il s'agit pour cette action de développer trois volets.

• Volet 1- renforcer la participation citoyenne en Wallonie

par la création d'une plateforme de la participation citoyenne recensant tous les dispositifs participatifs - terminés, en cours et à venir- impliquant des citoyen.nes et des administrations régionales de Wallonie. Cette plateforme en ligne sera développée à la manière de la plateforme française www.participation-citoyenne.gouv.fr du Centre interministériel de la participation. Une attention particulière sera apportée à la communication de ces informations vers les personnes exclues ou en difficulté avec les usages du numérique.

Cette action s'appuie sur un projet du Contrat d'Administration visant à développer le réflexe participatif chez les agents du SPW par le partage d'outils et d'expériences, la formation, l'information et la mise en réseau des agents porteurs de projets participatifs (OST Usagers/ OO4 Développer le réflexe participatif au sein de l'action publique wallonne). Il s'agit notamment d'aider les agents du SPW à choisir des méthodes, établir des budgets et définir des agendas de travail qui garantissent une participation des populations vulnérabilisées.

• Volet 2 - soutenir des dynamiques participatives innovantes et impliquant des citoyen.nes

à la manière des *social labs* pour des expérimentations sociétales ou des *living labs* dédiés à l'innovation publique et ayant pour objectifs⁷ de/d' :

- impliquer toutes les parties prenantes concernées par une problématique ;
- rechercher et développer des solutions pour les besoins d'une population ;
- impliquer les usagers/bénéficiaires d'une politique publique ;
- favoriser la cocréation de solutions par les parties prenantes ;
- prendre en compte le contexte qui entoure la problématique.

⁷ Smart City Institute, Comment rendre le citoyen acteur de son territoire ?, Tome 2, 2018, p60

Une première expérimentation est envisagée pour soutenir des dynamiques participatives dans le cadre de la politique de rénovation énergétique soutenue par le Gouvernement Wallon et pilotée par le Ministre de l'Energie. À ce titre, un appel à projets dont le lancement est envisagé en 2023 permettra d'encourager les offres de candidatures mobilisant des dynamiques participatives.

- **Volet 3 - Développer et soutenir la recherche collaborative**

pour la résilience et le développement durable afin de rendre les projets de recherche plus ancrés dans les problématiques des acteurs de terrain et de mettre en dialogue les différents types de savoir.

Il est ici question de soutenir les sciences et recherches participatives qui « *sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, aux côtés des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée* » (Charte des Sciences et Recherches participatives en France, 20 mars 2017).

Cette action vise surtout à soutenir les projets de sciences participatives qui ne se limitent pas au crowdsourcing (où les citoyen.nes participent à la collecte de données) mais s'engagent dans la recherche collaborative (où les citoyen.nes et les scientifiques définissent ensemble le problème et organisent la collecte, l'analyse, l'interprétation des données et la diffusion des résultats).

Ce soutien peut prendre la forme d'un soutien ad hoc aux projets d'établissements de l'enseignement supérieur, de centres et d'organismes de recherche wallons qui se lancent dans cette dynamique en partenariat avec des acteurs associatifs notamment.

Des collaborations pourraient par exemple être menées avec l'ISSEP qui développe de nombreux projets de collecte participative de données environnementales (qualité de l'air et du sol) et biologiques (biomonitoring humain) et qui rassemble actuellement des acteurs impliqués dans les sciences participatives au sein d'un séminaire de partage d'expériences ; ainsi qu'avec la Cellule Environnement - Santé du SPW ARNE qui s'associe régulièrement aux travaux de l'ISSEP.

Action 8 - Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics



Ministre pilote	Céline Tellier
Ministres partenaires	Willy Borsus, Valérie De Bue, Christie Morreale, Christophe Collignon
Partenaires	UVCW, UWE, FOREM, A21, ARES, EFDD, RWLP, IFAPME

Description du contexte

Des formations universitaires en matière de développement durable se développent, mais sont trop extensives pour certains publics.

Par ailleurs, des modules spécifiques sur le développement durable, avec un focus sur les ODD, sont disponibles pour certains publics, tels que ceux-ci :

- pour les fonctionnaires régionaux (SPW et UAP) et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles : module sur la conception de projets publics contribuant aux ODD, à l'Ecole d'administration publique (EAP) ;
- pour les pouvoirs locaux :
 - module sur l'intégration des ODD dans le Programme stratégique transversal (PST), disponible en 2019 à l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) ;
 - module sur l'appropriation des ODD par les communes, notamment au niveau du PST, par l'intermédiaire d'Espace Environnement (2022 – 2023) ;
- pour les entreprises :
 - module sur l'introduction des ODD et les outils disponibles à l'échelle d'une PME, donné dans le cadre de la subvention octroyée à l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) ;
 - module sur l'appropriation des ODD au travers du 'Business Model Canvas' durable dans la création d'un projet entrepreneurial.

Le Partenariat wallon pour le développement durable souhaite que l'offre de formation soit plus lisible et complétée par certains modules, de façon à ce que différents acteurs s'y retrouvent. Beaucoup d'outils pédagogiques existent en ligne, mais il peut être difficile de sélectionner les plus adéquats en fonction de son domaine d'activité et de son objectif.

Description de l'action

Cette action est scindée en deux volets décrits ci-dessous.

• Volet 1 – centraliser et diffuser l'offre de formations existantes, par public visé

Un inventaire des formations disponibles sera effectué. Il sera ensuite présenté sur le site web du développement durable (voir aussi action 11). Il permettra ainsi d'aiguiller les différents acteurs vers les formations disponibles en Wallonie ou en ligne en matière de développement durable.

L'inventaire permettra aussi de vérifier si, dans les filières en place, les ODD s'insèrent bien dans les cursus actuels.

• Volet 2 – compléter l'offre de formation visant l'intégration des ODD dans les activités

L'offre de formation sera complétée par des modules courts de formation à l'Agenda 2030, adaptés à différents publics-cibles :

- pour les **fonctionnaires régionaux** : poursuite et promotion du module à l'EAP notamment vers les agents du SPW et des UAP en charge des contrats d'administration et de gestion (cf. action 5), mais aussi des nouveaux agents dans le cadre de leur formation initiale, entre autres, en éventuelle collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- pour les **pouvoirs locaux** : pérennisation d'un module sur l'intégration des ODD dans la politique locale et réflexion quant à l'élaboration de nouveaux modules de formation liés à la planification stratégique et l'évaluation des politiques locales au regard des ODD ;
- pour les **entreprises** : module sur la manière de contribuer aux ODD, en veillant à avoir des approches spécifiques selon la taille de l'entreprise (attention aux TPME), selon le niveau de maturité (attention aux créateurs d'entreprises), le niveau de responsabilité (attention aux dirigeants d'entreprise) et le niveau de risques (attention aux principes directeurs de l'ONU 'entreprises et droits humains' en lien avec le plan d'action national en la matière) ;
- pour d'**autres publics**, en ce compris le « grand public » ou d'autres publics plus spécifiques, en fonction des besoins de sensibilisation et de formation qui remonteraient du terrain : module de formation généraliste disponible en ligne, voire d'autres outils plus ciblés et ne nécessitant pas d'accès ou compétences numériques.

Ces modules s'appuieront sur des outils existants ou à développer tels que ceux permettant :

- l'évaluation de l'impact de projets ou de mesures au regard des ODD ;
- le lien avec les indicateurs ODD disponibles au niveau régional et local ;
- l'analyse du modèle d'affaires (ex: 'business model canvas' intégrant les ODD), en particulier pour les start-ups ou lors d'une reprise ;
- la rédaction d'un rapport de responsabilité sociétale de l'organisation.

La présente action est complémentaire à l'action visant à accompagner des organisations dans l'élaboration d'une feuille de route ODD (action 10). La formation constituerait la première étape à activer avant un éventuel accompagnement sur mesure.

Action 9 - Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Willy Borsus, Elio Di Rupo
Partenaires Forum des jeunes, EFDD, ARES, A21, IFAPME

Description du contexte

L'ODD 4 relatif à l'éducation comprend une cible spécifique sur l'éducation pour un développement durable (4.7). Les Nations Unies (UNESCO) ont développé dans ce cadre un Programme d'action global pour l'éducation en vue d'un développement durable. Pour la période 2020-2030, « Education 2030 » constitue le cadre mondial de mise en œuvre de l'éducation au développement durable.

En Belgique francophone, il existe depuis 2011 un Accord de coopération relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable conclu avec la Communauté Française et la Région de Bruxelles-Capitale. La référence aux ODD y est cependant assez faible car les actions qui découlent de cet accord s'inscrivent davantage dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il existe un appel à projets annuel organisé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) visant à financer dans les différents types d'établissements d'enseignement supérieur des projets s'inscrivant dans la promotion et la mise en œuvre des ODD.

De son côté, la Wallonie soutient des activités visant à promouvoir le développement durable dans le milieu scolaire, via des subventions ou des conventions-cadres accordées à des asbl actives dans l'éducation au développement durable.

La Wallonie a également organisé plusieurs initiatives visant à impliquer les jeunes dans la mise en œuvre des ODD : quatre éditions du Parlement Jeunesse Développement durable (entre 2016 et 2019) ainsi que deux éditions de l'appel à projets jeunes et ODD (en 2021 et 2022) visant à impliquer les mouvements de jeunesse et les maisons de jeunes dans la mise en œuvre des ODD.

Plusieurs outils didactiques relatifs aux ODD à destination des jeunes ont également été produits par ou avec le soutien de la Wallonie et sont répertoriés sur une page spécifique du portail web Développement durable.

Description de l'action

Il existe un besoin d'amplifier les dispositifs en place pour soutenir et valoriser les acteurs des milieux scolaires, étudiants et extra-scolaires désireux de s'impliquer (davantage) dans la mise en œuvre des ODD et de faire de l'éducation au développement durable. Il y a également lieu de développer de nouvelles initiatives, en particulier au niveau de la recherche. L'action se déploie ainsi en trois volets.

• Volet 1 - former les jeunes et leurs encadrants et échanger sur les bonnes pratiques en matière d'ODD

L'objectif est de mettre à disposition de ces publics-cibles (les acteurs de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes) des outils et des formations leur permettant d'appréhender les ODD dans leurs activités pour contribuer activement à leur mise en œuvre. Une attention particulière doit être accordée à l'aspect concret des ODD (les rattacher à des problématiques qui parlent aux jeunes), à la diversité des publics parmi le public « jeune », aux moyens pour diffuser ces outils et à l'implication des jeunes dans les projets. Sur base des expériences existantes, les modalités d'implication des jeunes devraient être repensées en concertation avec les organisations qui les représentent pour favoriser l'inclusion des jeunes fragilisés socialement d'une part, et d'origines culturelles diverses d'autre part.

Au niveau de l'éducation formelle, les nouveaux textes cadrant la réforme initiale des enseignants devraient permettre une mise en perspective claire avec le cadre international de l'éducation 2030 et les ODD, permettant de donner sens et motivation aux pratiques de cette éducation globale. Il en va de même avec les nouveaux référentiels et programmes du tronc commun et pour les secteurs du qualifiant, technique et professionnel qui doivent être en cohérence avec ces enjeux.

L'échange d'expériences et le réseautage sont également importants, à travers des événements dédiés au secteur éducatif et la diffusion via le site web Développement durable du SPW (cf. action 11).

- **Volet 2 - développer, diffuser et valoriser des recherches en matière d'éducation pour un développement durable**

Il existe très peu de recherches sur l'éducation au développement durable en Fédération Wallonie-Bruxelles, malgré l'intérêt des étudiants et des établissements scolaires sur ce sujet. Ce champ de recherche est cependant développé dans d'autres pays et régions et il conviendrait d'effectuer de la veille pour diffuser et valoriser au mieux les recherches existantes.

Pour collecter et diffuser les recherches existantes, une mission de veille pourra être confiée à une cellule au sein d'une structure existante en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette cellule pourrait créer des dossiers-ressources et des articles pour les acteurs de l'éducation.

Pour développer ce type de recherche, il est prévu de mettre en place des bourses pour financer des recherches dans le domaine et/ou des prix pour récompenser des travaux de fin d'études, mémoires ou thèses.

- **Volet 3 - développer des indicateurs relatifs à l'éducation pour un développement durable**

Si l'éducation au développement durable représente un levier central pour transformer nos sociétés et constitue une cible spécifique des ODD (cible 4.7), il est actuellement très difficile de suivre les progrès en la matière faute d'indicateurs. Les conclusions de l'étude qui ont mené à la fixation d'objectifs chiffrés pour la Wallonie (cf. chapitre 3) ont d'ailleurs appuyé le besoin de développer des indicateurs dans ce domaine.

Ce travail se fera en collaboration avec l'IWEPS, les acteurs de l'éducation formelle et informelle, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles, et pourra s'inscrire en articulation avec les travaux de l'organisme qui se verrait confier une mission de veille en la matière. De nouveaux indicateurs-clés pourraient ainsi compléter la liste des indicateurs wallons de suivi des ODD, voire aboutir à la fixation d'objectifs chiffrés dans ce domaine.

Action 10 - Poursuivre le dispositif d'accompagnement "vers des organisations durables"



Ministre pilote Céline Tellier

Ministres partenaires /

Partenaires /

Description du contexte

Les Objectifs de développement durable constituent un agenda mondial pour une société plus durable et offrent un cadre commun auquel tous les acteurs peuvent se référer pour concrétiser leurs engagements.

Il n'est pas toujours évident pour une organisation, qu'elle soit privée ou publique, d'aligner sa stratégie sur les ODD, de déterminer les actions les plus pertinentes à son échelle. Un accompagnement sur mesure est un coup de pouce indéniable à cet égard.

Le dispositif d'accompagnement « vers des organisations durables » vise à accompagner des organisations motivées à opérer une transition vers un développement durable. Jusqu'à présent, deux éditions ont déjà été lancées avec un total de 66 organisations qui se sont engagées dans la démarche (28 en 2021 et 38 en 2022), à la suite d'une sélection. Les organisations visées étaient les organismes d'intérêt public, les pouvoirs locaux (provinces, communes, intercommunales et CPAS), les organisations du secteur culturel, associatif et de la jeunesse ainsi que les entreprises.

Description de l'action

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- **Structuration de la démarche de développement durable**

Avec l'aide d'un coach, chaque organisation doit établir :

- Un diagnostic de ses impacts sur chacun des 17 ODD ;
- Une priorisation des enjeux les plus pertinents au regard de ses leviers d'action ;
- Un plan d'actions à la hauteur de son ambition pour contribuer au Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030.

A l'issue de l'accompagnement, il est attendu que l'organisation ait défini sa feuille de route ODD pour orienter son action stratégique durant les prochaines années. Elle prend donc un engagement à agir pour un développement durable sur les points les plus pertinents vu ses enjeux et ses leviers d'action. L'organisation est également amenée à communiquer publiquement sur son ambition, au travers de son plan d'actions.

Les éléments méthodologiques clés seront capitalisés pour alimenter les modules de formation (cf. action 8).

- **Mobilisation des parties prenantes interne et externe**

Le dispositif incite l'organisation à désigner un référent développement durable et à impliquer un groupe de travail interne dans la démarche. L'objectif est la mise en place d'une gouvernance dédiée au développement durable sur le long terme, avec une implication de la direction. Le processus invite également l'organisation à mobiliser ses parties prenantes externes (partenaires, clients et fournisseurs, etc.) afin d'identifier les enjeux perçus comme importants par l'extérieur.

- **Émulation entre pairs**

L'organisation de temps d'apprentissage et d'échange entre organisations d'une part, et entre coaches d'autre part, fait émerger des bonnes pratiques. L'inspiration mutuelle contribue à l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

Action 11 - Alimenter un site web régional fédérateur structuré autour des ODD



Ministre pilote	Céline Tellier
Ministres partenaires	/
Partenaires	Tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable

Description du contexte

Le site web développement durable a été créé en 2017, dans le cadre de la deuxième stratégie wallonne de développement durable afin de devenir la vitrine de référence des initiatives, des progrès et des outils développés par la Wallonie en matière de développement durable. Il est alimenté et suivi régulièrement par la Direction du Développement durable du SPW.

Cette plateforme ne s'adresse pas directement aux citoyen.ne.s au sens large, mais plutôt à des publics bien particuliers en fonction des projets. L'information y est organisée soit en fonction d'informations transversales, relatives notamment aux ODD, soit en fonction de thématiques telles que l'alimentation durable, les achats publics responsables, la construction durable, etc. Des outils portant sur les ODD, visant plusieurs publics-cibles (pouvoirs locaux, entreprises et jeunes), sont déjà mis en ligne.

Si le site web ne constitue pas le seul outil de communication à déployer, il reste une pièce maîtresse et il convient de l'actualiser régulièrement.

Description de l'action

Après plusieurs années d'existence, il apparaît opportun d'enrichir ce site afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Faire évoluer le site « développement durable » de manière à **mieux l'articuler autour des 17 ODD**. Cela permettra de mieux les faire connaître et de faire des liens avec d'autres sites de référence qui s'adressent à des publics spécifiques, tels que le site sdgs-entreprise.be ou des relais adressés par exemples aux enfants et jeunes
- Mettre à disposition du public une **cartographie des plans/stratégies** de la Wallonie en montrant les liens avec les ODD dans un but de clarification et de mise en cohérence (cf. action 4) ;
- Présenter à échéance régulière des **initiatives wallonnes ou supra-wallonnes** qui contribuent aux ODD ;
- Proposer des **témoignages** d'« ambassadeurs wallons des ODD » et des **inventaires de formations et d'autres outils** destinés à plusieurs publics-cibles (cf. action 9), etc.

Une refonte de l'arborescence du site et de son contenu a été initiée et suit son cours. A terme, elle répondra à ces objectifs.

Par ailleurs, afin de relayer un maximum d'informations pertinentes liées aux ODD via les canaux adéquats et selon leurs publics cibles, il conviendra de mettre en place une méthodologie de collaboration avec les membres du Partenariat wallon pour le développement durable.

Action 12 - Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble



Ministre pilote Céline Tellier

Ministres partenaires /

Partenaires /

Description du contexte

La Wallonie consacre une partie de son budget dédié au développement durable à l'octroi de subventions pour soutenir des projets menés par des associations, pouvoirs locaux ou acteurs académiques qui contribuent à la mise en œuvre des ODD.

Il existe une procédure harmonisée d'introduction et de présentation des projets qui font l'objet d'une demande de subvention, mise en place par l'administration en charge du développement durable. L'octroi d'une subvention est prioritairement conditionné au fait que la transition vers un développement durable, dans ses dimensions sociales, environnementales et économiques, soit au cœur du projet. La contribution à cette transition doit constituer l'essence du projet et non un élément périphérique.

Description de l'action

L'objectif de l'action est de soutenir des initiatives wallonnes qui contribuent structurellement aux ODD, de manière systémique, dans ses dimensions sociales, environnementales, économiques et participatives, à travers des projets régionaux et locaux.

Il est prévu de continuer à conditionner l'octroi de subventions à certaines exigences, en ce compris la portée transversale du projet (contribuer à plusieurs ODD), sa nature partenariale et l'inclusivité du projet, en termes de publics-cibles ou de partenaires impliqués.

Les projets qui s'inscrivent en ligne directe avec des actions de la stratégie de développement durable sont prioritaires.

Ces projets seront visibilisés, notamment via le site web Développement durable (cf. action 11), mais aussi via les événements organisés dans le cadre des différentes actions de la stratégie. Ils pourront aussi être présentés et discutés au sein du Partenariat wallon pour le développement durable.

Action 13 - Mise en place de critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales



Ministre pilote Willy Borsus
Ministres partenaires /
Partenaires SPW Economie Emploi Recherche

Description du contexte

La Wallonie octroie aux entreprises de nombreuses aides en vue de soutenir leur développement.

Ces aides publiques octroyées constituent potentiellement un levier pour accélérer la transition vers un développement durable.

Description de l'action

La présente action vise à la mise en place de critères de développement durable dans l'octroi des aides à l'investissement régionales dans le cadre de la réforme des aides à l'investissement. Cette réforme vise en premier lieu les aides à l'investissement accessibles aux PME en raison notamment du nombre important d'entreprises concernées par les retombées d'une réforme (que ce soit en termes budgétaires et procéduraux).

À l'heure actuelle, la prime dite « classique » aux PME permet de soutenir un large éventail d'investissements - acquisition de terrain, construction d'un bâtiment neuf, acquisition et adaptation d'un bâtiment existant, équipements et autre matériel d'exploitation, investissement immatériel - réalisés par des PME de toute taille (de l'indépendant en personne physique à des entreprises comptant un effectif proche du seuil limite pour être considérée comme grande entreprise) et dans un large panel de secteurs.

Une grille de taux comprenant un taux de base auquel s'additionne une série de taux supplémentaires est appliquée.

Ces critères portent actuellement principalement sur deux dimensions du développement durable (économique et sociale). La réforme permettra d'intégrer les trois dimensions du développement durable au sein de l'analyse des aides.

Les principes pourraient être transcrits au niveau des aides aux grandes entreprises.

Action 14 - Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD



Ministre pilote Adrien Dolimont, Céline Tellier
Ministres partenaires /
Partenaires /

Description du contexte

Depuis l'adoption du Programme développement durable à l'horizon 2030, une série de travaux ont eu lieu pour établir un lien plus étroit entre les budgets des Gouvernements et leurs actions en faveur des ODD.

Au niveau du 'Semestre européen', assurant la coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE, les recommandations par pays se réfèrent désormais aux ODD.

En Belgique, la Cour des comptes, dans son rapport de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD en Belgique, analysait cependant que : « *Les budgets comprennent certes des moyens qui, par leur nature, ont un rapport avec les ODD, mais l'existence d'un lien explicite avec le programme 2030 est plutôt exceptionnelle. (...) seule la Communauté germanophone fait chaque année rapport sur les moyens financiers nécessaires pour exécuter les actions menées dans le cadre du programme 2030.* »

Au-delà de l'intérêt d'analyser le budget des pouvoirs publics sous l'angle des ODD, des choix méthodologiques sont à opérer. A ce sujet, le réseau 'European Sustainable Development Network' (ESDN) a organisé un séminaire et publié un rapport⁸. L'OCDE analyse, quant à elle, les façons de faire de ses pays membres⁹ et un guide est en préparation. Par ailleurs, le PNUD¹⁰ a publié un guide pratique présentant les différentes approches possibles de budgétisation pour soutenir l'efficacité des dépenses publiques dans la réalisation des ODD.

Au travers des bonnes pratiques identifiées, ces documents méthodologiques invitent les Gouvernements à traduire leurs priorités politiques dans leurs décisions budgétaires et éclairent sur les solutions à considérer, en fonction des réalités de chaque pays/région.

Description de l'action

Cette action consiste à mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un exercice de « tagging » afin de lier les programmes budgétaires wallons aux ODD (et leurs cibles pertinentes) de sorte qu'un lien puisse spécifiquement être établi entre les cibles prioritaires pour la Wallonie (cf. chapitre 3), et les allocations budgétaires.

• Etape 1 – Méthodologie

Un groupe de travail interne à l'administration sera mis en place afin de déterminer la méthodologie la plus appropriée et de préciser des questions telles que :

- L'affectation d'une ligne budgétaire à tel et/ou tel ODD lorsque plusieurs ODD sont impactés ;
- L'articulation avec le 'gender budgeting' en cours, puisqu'il s'agit de l'ODD 5 ;
- Le calibrage de l'exercice, au niveau des cibles ODD ainsi qu'au niveau du type de programmes budgétaires à considérer.

Cet exercice s'appuiera sur les experts de l'OCDE et du PNUD. Cette étape visera à préparer une éventuelle mise en place d'un tagging des budgets régionaux.

• Etape 2 – Présentation au Gouvernement wallon

La méthodologie sera présentée au Gouvernement wallon et servira de base pour la mise en œuvre d'un éventuel exercice de tagging des budgets régionaux à l'aune des ODD. Cette éventuelle mise en œuvre sera à déterminer par l'ensemble du Gouvernement en tenant compte des capacités du système de comptabilité de la Région wallonne.

⁸ European Sustainable Development Network, *Budgeting for the SDGs, background paper*, 2019.

⁹ OECD, *SDG Budgeting in Romania - Linking Policy Planning and Budgeting to Support the Implementation of the Sustainable Development Goals (SDGs)*, 2020.

¹⁰ United Nations Development Program, *Budgeting for the Sustainable Development Goals - Aligning domestic budgets with the SDGs - Guidebook*, 2020.

Action 15 - Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable



Ministre pilote Adrien Dolimont
Ministres partenaires Céline Tellier
Partenaires /

Description du contexte

Régulièrement, la Région wallonne fait l'objet de notations financières réalisées par des agences de notation telles que Moody's. Ces notations financières servent à évaluer le risque de non-remboursement des Etats qui empruntent sur les marchés financiers. En complément à ces notations, qui ne portent que sur des éléments financiers, d'autres analyses extra-financières sont menées de plus en plus fréquemment. Elles visent à apprécier la performance d'un Etat ou d'une collectivité sur les plans ESG (Environnement, Social, Gouvernance), complétant ainsi l'analyse financière.

Suite à une première notation extra-financière assez favorable en 2018, la Wallonie s'est ouvertement engagée à recourir au financement durable pour couvrir une partie de ses dépenses en vue de contribuer aux Objectifs de développement durable.

Depuis lors, la Région a procédé à trois emprunts obligataires de type durable ou spécifiquement de type social pour un montant total de 3,7 milliards d'euros. Le lancement de ces émissions vise à assurer de manière explicite le financement d'un certain nombre de dépenses environnementales et sociales, sélectionnées pour leur contribution effective aux Objectifs de développement durable de la Wallonie.

Cela a donné lieu à la publication de deux rapports¹¹ comportant un volet allocation budgétaire et un volet analyse d'impact. Au travers de ses rapports, la Wallonie s'est engagée vis-à-vis de ses investisseurs à être présente de manière récurrente et fiable sur le marché obligataire. A l'heure actuelle, la Région n'a plus renouvelé l'émission d'obligations durables depuis mai 2020. Néanmoins, de nombreux projets régionaux, notamment prévus dans le Plan de relance, peuvent prendre place dans le *framework*¹² défini par la Wallonie.

Parallèlement, l'Union européenne, dans le cadre du Green Deal, a pris des mesures significatives pour favoriser l'émergence d'un écosystème de finance

durable. La nouvelle stratégie de la Commission pour « financer la transition vers une économie durable » implique notamment la proposition d'un nouveau standard des obligations vertes européennes (le EU Green Bond Standard) ainsi que le développement d'une taxonomie européenne à la fois environnementale et sociale. Cette taxonomie vise notamment à identifier et classer les activités économiques durables et apporter des définitions précises afin d'harmoniser les pratiques, d'orienter leurs capitaux vers des activités respectueuses de l'homme et de l'environnement ainsi que de limiter le risque de « greenwashing ».

Description de l'action

Cette action comprend deux volets.

- **Volet 1 – renouvellement de l'émission d'obligations durables en vue de répondre aux objectifs suivants :**
 - Poursuivre la dynamique lancée depuis 2019 qui a placé la Wallonie parmi les régions présentant les bonnes pratiques du marché financier en matière d'émissions durables (Vigéo Eiris, 2021) ;
 - Présenter et promouvoir les ambitions de la Wallonie pour contribuer aux Objectifs de développement durable ;
 - Attirer de nouvelles classes d'investisseurs et offrir l'opportunité de construire une image positive de la Wallonie, malgré le poids de sa dette et la notation défavorable par rapport aux autres structures fédérales ;
 - Mettre en place des outils efficaces de suivi des dépenses, de mesure d'impacts et de production de rapports annuels ;

Comme prévu depuis la lancée des premières émissions durables de la Wallonie, l'ambition serait d'augmenter la proportion des émissions durables dans le financement de la dette publique (entre 30 et 60 %).

- **Volet 2 - un suivi accru des initiatives européennes en matière de finance durable**

Il s'agit de suivre les travaux liés notamment à la taxonomie verte et sociale et aux European Green Bond Standards qui impactent de manière directe la gestion des émissions sociales et/ou vertes. Ce suivi implique également une coordination à l'échelle régionale afin d'assurer un partage de l'évolution des travaux et de remonter la position de la Wallonie au sein de la Task Force Sustainable Finance. Ce réseau est coordonné par la Cellule Europe du SPF Finances qui représente la Belgique au sein du groupe d'experts des Etats Membres sur la finance durable, groupe créé en vue d'assister la Commission lors de l'élaboration de nouvelles réglementations.

¹¹ Rapport 2019 et Rapport 2020

¹² Cadre de référence des obligations vertes, sociales et durables

Action 16 - Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD (cibles et indicateurs) et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique



Ministre pilote Céline Tellier
Ministres partenaires Elio Di Rupo
Partenaires Tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable

Description du contexte

La Wallonie s'est engagée non seulement à mettre en œuvre les 17 ODD mais également à suivre les avancées en la matière. Pour cela, il est essentiel de faire le bilan des progrès de la Région vis-à-vis de ces ODD afin de dégager les principaux enjeux et défis de la Wallonie dans sa transition vers un développement durable.

C'est dans cette perspective que la deuxième Stratégie wallonne de développement durable prévoyait la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de ODD.

Un premier rapport a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017 et décrivait la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD, au moyen de 70 indicateurs de suivi des ODD. Il comprenait également un inventaire des politiques, plans et programmes contribuant aux ODD et des exemples de bonnes pratiques issues des pouvoirs publics, des acteurs privés et de la société civile.

Ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire (ENV) de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

En mars 2020, un deuxième Bilan des progrès actualisé a été adopté par le Gouvernement wallon. Cette actualisation comportait une mise à jour des 70 indicateurs avec les dernières données disponibles, ainsi que l'ajout de 10 nouveaux indicateurs pertinents, soit un total de 80 indicateurs, répartis selon les ODD. De plus, ce rapport contient une série de recommandations formulées par une dizaine d'experts académiques visant à améliorer la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie.

Ces travaux ont été réalisés conjointement par la Direction du Développement durable du Secrétariat général du SPW et l'IWEPS, en collaboration avec d'autres services du SPW, en particulier le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour les indicateurs environnementaux.

Description de l'action

La Belgique a prévu de présenter son prochain ENV à l'été 2023. Cela implique un travail interfédéral au sein de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD, cf. aussi action 6) pour élaborer un rapport national qui sera présenté au sein des Nations Unies.

A cette occasion, une actualisation du Bilan des progrès 2020 devrait avoir lieu, dans une version plus complète que la version synthétique présentée dans le chapitre 4 du présent document. Ce travail sera enrichi par l'adoption d'objectifs chiffrés relatifs aux ODD (cf. chapitre 3), permettant de suivre plus directement l'avancée de la Wallonie vers ces cibles pour une partie des indicateurs.

Cet exercice doit non seulement montrer de manière objective et critique ce que fait la Wallonie pour contribuer aux ODD mais constitue également un moyen de stimuler la mise en œuvre des ODD en remobilisant les parties prenantes et de communiquer ceci au plus grand nombre. Ces préoccupations s'inscrivent dans la lignée des recommandations du Bilan des progrès 2020.